



Accueil de la petite enfance : Madame Bertinotti déroule la bande annonce mais le futur film reste pour l'heure muet

Madame Bertinotti, ministre de la famille, a annoncé le 16 février 2013 plusieurs orientations pour l'accueil de la petite enfance.

La ministre confirme l'abrogation du décret « Morano » sur l'accueil collectif. Le collectif « Pas de bébés à la consigne » qui a porté la mobilisation contre ce décret depuis 2010 ne peut que s'en féliciter. Au-delà du retour attendu aux dispositions antérieures (suppression du surbooking des structures à 120% de leur effectif, retour à 50% minimum de professionnels les plus qualifiés, abandon des jardins d'éveil), nous appelons le gouvernement à en profiter pour améliorer les taux d'encadrement et les niveaux de qualification des équipes, afin de rejoindre des pays plus avancés en la matière.

Parmi les autres mesures annoncées figurent la création de nouvelles places en crèches, la mise en place de schémas territoriaux pour accroître l'offre d'accueil et lutter contre les inégalités territoriales, la pré-scolarisation des enfants avant 3 ans dans « de bonnes conditions », la professionnalisation renforcée des assistantes maternelles, l'élévation de qualification des professionnels dans le cadre d'une filière professionnelle de formation des métiers de la petite enfance, la perspective d'un service public de la petite enfance et de missions de service public de soutien à la parentalité, le soutien à l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.

Au-delà de ces grandes pistes, parents et professionnels attendent désormais des déclinaisons concrètes. Ainsi pour les mesures d'accroissement de l'offre d'accueil, l'objectif, l'échéancier, le niveau et les sources pérennes de financement doivent être précisés. Précisions également attendues pour ce qui concerne la formation et l'élévation des niveaux de qualification professionnelle. Quels seront les outils d'incitation, de régulation et dans quelles conditions financières interviendront les schémas territoriaux annoncés, dans un climat de restriction des dotations aux collectivités locales ? Quelles garanties seront apportées pour que l'accueil en maternelle avant 3 ans soit réellement adapté au développement et aux besoins des enfants de cet âge ? Quel plan de formation initiale et continue sera assuré aux assistantes maternelles, avec quelles perspectives de promotion professionnelle dans le secteur de la petite enfance ? Comment sera garanti un soutien qualifié et pérenne auprès des équipes accueillant des enfants porteurs de handicap ? Enfin, dans la perspective d'un service public de la petite enfance, quelle priorité sera fixée au développement des modes d'accueil publics ou à but non lucratif, et quel soutien apporté aux dispositifs d'aide à la parentalité existants (lieux d'accueil parents-enfants, protection maternelle et infantile, tissu associatif familial et de la petite enfance...) ?

Dans ses annonces, la ministre ne précise pas les décisions et arbitrages pris à ce stade. Pour le collectif « Pas de bébés à la consigne », il s'agit d'aller au-delà de la consultation et d'ouvrir un cadre de débat beaucoup plus large pour dégager les priorités et les axes d'une politique de développement de modes d'accueil de qualité. Nous appelons de nos vœux un véritable Grenelle de l'accueil de la petite enfance.

Pour y contribuer le collectif « Pas de bébés à la consigne » appelle parents, professionnels et tous les acteurs, associatifs, syndicaux, citoyens, élus..., à prendre la parole lors du :

**FORUM « pour développer des modes d'accueil de qualité de la petite enfance »¹
qu'il organise Samedi 23 mars de 9h à 17h**

Salle Hénaff de la Bourse du Travail – 29 bld du Temple, 75003 Paris (M° République)

¹ Lire l'annonce du Forum :

http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/annonce_forum_pasdeBBconsigne_23mars2013_vweb.pdf